

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 16 décembre 2014

Convocation du : 3 décembre 2014

Objet : SERVICES AUX HABITANTS

Demande de subvention crèche Veynes et crèche Dévoluy 2015.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : M. Moreau

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Thomas, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, C. Baillet, M. Ventre, JP Artigues,, F. Gatounes, B. Saudemont, J. Revoux, G.Jullien.

Excusés : C. Marseille, M. Gaignaire, A.Chevallier remplacé par G.Jullien

La Vice-Présidente, Monique Barthélémy, chargée du domaine social, rappelle aux délégués de la Communauté de Communes que les crèches de Veynes et du Dévoluy peuvent être subventionnées pour des dépenses d'investissement par la CAF et la MSA. Les dossiers doivent être déposés avant le 31/12/2014.

La crèche du Dévoluy souhaite acquérir un équipement en jeux extérieurs (actuellement la structure dispose d'un toboggan qui est rentré chaque soir). Il s'agit d'une cabane fixe avec toboggan, escalier et rampe avec prises qui serait fixée sur le jardin attenant à la crèche : 5 802€ HT (6 970€ TTC)

Plan de financement prévisionnel :

- CAF : 2 901 € (50%)
 - MSA : 1 160 € (20%)
 - **Autofinancement : 2 909 € TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande de subvention et le plan de financement prévisionnel et charge le Président des démarches correspondantes.

votants : 29	pour : 29	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141216-De142-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour le Président
par délégation

Ainsi fait et délibéré à Veynes
le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Marie Bernard

